

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE PRESENTATION DE LA PHASE 4
DU SDA DE MENNECY DU 6 OCTOBRE 2011

Intervenants :

Agence de l'Eau Seine-Normandie :	Madame COHENDET Madame GARNIER
Conseil Général de l'Essonne :	Madame LUEZ
Commune de Mennecy :	Monsieur FERRET Monsieur GAUTHIER Monsieur MARILLER
SIARCE :	Monsieur HUMBERDOT Mademoiselle ST LAURENT Mademoiselle HERBLOT
SEGI :	Mademoiselle WILLE
SEE :	Monsieur PERREAUX Monsieur LESUR
Absent :	Conseil Régional Île-de-France

Partie EU

Contrôles de Conformité

L'AESN demande combien d'habitations seront contrôlées sur l'ensemble de la commune après l'étude (1230 contrôles + 300 contrôles * 3 ans)

La Mairie et SIARCE estiment qu'il existe 5800 logements sur la commune, soit 20 % d'habitations qui seront contrôlées.

Le CG précise qu'il serait intéressant de contrôler également les bâtiments communaux, et que des subventions sont accordées pour ce type de démarches.

Programme de travaux

L'AESN et le CG précisent que les branchements doivent être également repris dans le cadre de réfection des réseaux (travaux subventionnés). SEGI devra vérifier que les coûts annoncés prennent en compte également les branchements.

La SEE demande à connaître quel est le concessionnaire du réseau qui traverse le réseau EU rue de la Sablière, SEGI devra vérifier s'il s'agit d'un réseau AEP géré par la SEE.

La commune demande à SEGI d'étudier le renouvellement et le déplacement du collecteur de l'école situé rue du Champoreux, car l'école est raccordée par un réseau en servitude sur un terrain privé classé ENS.

L'AESN précise qu'il est possible de demander des dérogations de subvention pour des travaux urgents mais ces derniers ne doivent pas être commencés.

Le CG fait remarquer que le prix de référence de 1000 euros €/ml lui paraît exagéré, il est généralement appliqué 500 €/ml. Le SIARCE précise qu'il s'agit de secteur dense avec la présence de concessionnaires.

La Mairie fait remarquer que la pose des collecteurs sur le secteur de Tournenfiles avoisinerait plutôt les années 2000 que 1990.

Le CG trouve l'hypothèse de subvention des travaux à 25 % trop faible par rapport aux possibilités.

La Mairie fait remarquer que la commune a lancé la création de 600 logements sur le secteur Darblay, et prévoit d'augmenter dans 10 ans sa population de 20 %. De même, les travaux de la piscine devraient redémarrer en 2013-2014, et la ZAC de Montvrain 2 sera terminée. Les consommations en eau potable devraient donc augmenter ce qui réduira l'impact des travaux.

L'AESN demande pourquoi un taux d'emprunt de 4,1 % a été choisit. SEGI et le SIARCE précisent qu'il s'agit du taux actuel d'emprunt validé par les services comptables du SIARCE.

Levitt

Le SIARCE précise qu'une étude plus fine est en cours de réalisation par le bureau d'étude SEGI pour déplacer tous les réseaux d'assainissement en servitude sur les terrains privés, ces réseaux sont en fibrociment et présentent beaucoup de racines qui engendrent des problèmes récurrents d'entretien. Il s'agit de remettre sur chaussée environ 1/3 des réseaux de la commune en fonction des priorités liées à la récurrence des problèmes et de l'état des collecteurs, la commune souhaite vivement la reprise de ces réseaux dans les meilleurs délais.

Partie EP

Programme de travaux

La commune demande d'étudier également la reprise du collecteur EP de la rue Canoville en parallèle de l'EU car elle souhaite faire des travaux de voirie.

La commune évoque le problème de la suppression de l'ancien cheminement des EP sur la papeterie Darblay, et souhaite la réhabilitation de cet ancien passage afin d'éviter le soulèvement des tampons et l'inondation dans la rue.

La SEE demande si un reprofilage du bassin Grignard est prévu, car compte tenu de l'imperméabilisation du secteur il est possible que celui ci ne soit plus suffisamment dimensionné.

La commune rappelle également que le bassin de Tournenfiles est probablement voué à disparaître pour la création d'un passage sous la voie SNCF, travaux souhaité par le CG.

La commune évoque également un problème au niveau du secteur du Chemin Creux, la présence de racines et de végétaux engendre des inondations sur les parcelles du CG, et l'exutoire est difficile d'accès à cause la présence de la clôture SNCF. SEGI devra se rapprocher du service des ENS pour essayer de trouver un accès et définir le problème.

Dépollution

La commune signale qu'il ne nécessite actuellement pas d'ouvrage de dépollution sur le parking de la piscine qui réouvrira prochainement et souhaite donc anticiper l'affluence de véhicules. Le CG rappelle qu'il préfère l'installation de techniques alternatives à la création d'ouvrage type séparateur à hydrocarbures dont les performances sont moindres en comparaison à des noues, et dont l'entretien n'est que trop rarement réalisé.

Zonages EU ANC EP

La commune fait remarquer qu'il est aussi important de ne pas laisser les bâtiments du Parc de Villeroy en réseau pseudo unitaire raccordé sur le milieu naturel, alors que le réseau Interco passe juste à coté. De même, SEGI devra rajouter en zone collectif le collège qui n'apparaît pas sur la carte, ainsi que les opérations prévues sur le secteur Darblay

Le CG précise que le territoire de la commune doit être couvert par deux couleurs pour le zonage AC/ANC, et tenir compte des remarques évoquées plus haut, et souhaite pour le zonage EP que les deux cartes présentées soient synthétisées sur une seule carte.

Le CG précise qu'il est possible d'obtenir des subventions pour la mise en conformité des bâtiments communaux jusqu'à 80 %.

Les financeurs soulignent le manque de comparatif chiffré entre le maintien de l'ANC et le coût des extensions proposées.

D'une manière générale, l'AESN et le CG regrettent le manque d'investigations terrain (campagnes nocturnes, tests à la fumée, ITV...) et d'argumentation du programme de travaux présenté, et insiste sur le fait que l'attribution de subventions dépendra du programme de travaux issu de l'étude et de leurs programmes de subventions.